

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Procès-verbal du Conseil d'Administration

Séance du 24 juin 2026

Présents : Mmes et Mrs. Marie-Christine PREFOL, Christian JOANNIN, Romaric BOUCHER, Marie PICARD, Damien ROUSSEAU, Isabelle PROSPER, Didier BUREL, Thierry DESBENOIT, Franck DENIS.

Absents excusés : Mme Gaëlle DUMOULIN, Mme Patricia WOLTERS, Mme Murielle PLASSE, Mme Aurélie CHARMETTE

Procuration : Mme Gaëlle DUMOULIN donne procuration à M Didier BUREL
Mme Patricia WOLTERS donne pouvoir à Mme Marie-Christine PREFOL
Mme Murielle PLASSE donne pouvoir à M Thierry DESBENOIT
Mme Aurélie CHARMETTE donne pouvoir à M Christian JOANNIN

Présidente de séance : Mme PREFOL Marie-Christine, Adjointe au Maire.

Secrétaire de séance : Mme Marie PICARD

Nombre de votants : 13

La séance s'ouvre à 18 h 30.

ORDRE DU JOUR :

- Approbation du PV du conseil d'administration du 22 avril 2026
- 1- Compte-rendu des délégations au Maire
- 2- Délégation de pouvoirs du conseil d'administration (annule et remplace)
- 3- Aides 2026/2027
 - 2-1 : Aides aux classes transplantées
 - 2-2 : Aides à l'enseignement artistique
 - 2-3 : Aides pour les repas prix à la cantine
 - 2-4 : Aides à la pratique sportive
- 4- Repas des aînés
- 5- Subventions aux associations (ajourné)
- Questions diverses

Interventions

➤ Mme Odile MONTFAUCON et M Pascal LUQUENET représente le Secours Catholique et plus précisément le service de transport solidaire. Ils expliquent que depuis 2 ans, il est proposé un transport solidaire. Celui-ci intervient sur la Côte Roannaise du lundi au vendredi. Ce dispositif permet aux personnes n'ayant pas de moyen de locomotion de se déplacer pour différents besoins (rendez-vous, courses...) Les personnes ne doivent pas être imposables et doivent adhérer à la charte de l'utilisateur.

Une participation de 3 € par déplacement est demandée (pour les trajets dans la zone d'intervention et sur le Grand Roanne).

➤ Mme Sylvio Maryline, responsable Action sociale à l'ESPASS Nord-Ouest, présente au CA du CCAS le service social départemental ainsi que ses missions. Elle explique que des permanences sont organisées le mardi et le vendredi à Renaison, de 9h à 12h sans rendez-vous.

Le service social intervient dans de nombreux domaines, il permet de gérer des aides financières, problème de logement, de dépendance, accompagnement RSA.

Il est possible d'effectuer des rendez-vous à domicile.

➤ **Approbation du PV du conseil d'administration du 22 avril 2026**

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

➤ **Compte-rendu des délégations au Maire**

Madame la Vice-Présidente donne l'information qu'aucune aide d'urgence n'a été demandée.

➤ **1- Délégation de pouvoirs du conseil d'administration (annule et remplace 06 2026)**

Il convient d'abroger la délibération N°2026-06 du 22 avril 2026 et de prendre une nouvelle délibération relative aux délégations de pouvoirs et de signatures ;

Il est proposé au Conseil d'Administration de déléguer des pouvoirs à la Vice-Présidente dans des matières distinctes et d'accorder la délégation de signature dans le champ des matières qui lui sont conférées.

Le Conseil d'Administration donne délégation à la Vice-Présidente l'attribution des prestations tels que les aides sociales.

Celles-ci pourront être attribuées en bons alimentaires ou aides financières (versement direct ou paiement au créancier)

Elles seront accordées, après évaluation sociale préalable. Elle sera limitée à 200 € par foyer et par an, sauf situation exceptionnelle motivée et en fonction de l'urgence de la situation.

Le Conseil d'Administration autorise que les décisions prises par la Vice-Présidente dans le cadre de la délégation soient signées par elle-même ou par la Présidente.

La Vice-Présidente devra, à chaque séance du Conseil d'Administration, rendre compte des décisions prises sur le fondement de la présente délégation.

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

➤ **2- Aides 2026/2027**

2-1 : Aides aux classes transplantées

Madame la Vice-Présidente rappelle l'aide aux familles dont les enfants participent à une classe transplantée ou un voyage scolaire des enfants ou jeunes scolarisés, de la maternelle au lycée.

Cette aide est accordée en fonction du quotient familial afin de tenir compte des ressources des ménages et de favoriser l'accès du plus grand nombre à ces activités éducatives.

Madame la Vice-Présidente propose la reconduction du dispositif pour 2026-2027

Participation du CCAS	Quotient familial	Plafond annuel par enfant par an
50% du coût du séjour	0 € à 449.99 €	100 €
40% du coût du séjour	450 € à 599.99 €	90 €
30% du coût du séjour	600 € à 699.99 €	80 €
20% du coût du séjour	700 € à 1 000 €	70 €

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2-2 : Aides à l'enseignement artistique :

LE CCAS souhaite apporter une aide pour favoriser l'accès à « la culture pour tous » via une tarification sociale attribuée par le CCAS.

L'aide est réservée aux jeunes apchonnois âgés de 6 à 17 ans révolus, inscrits :

- Au GAMEC
- Ou au conservatoire de musique et de danse de Roannais Agglomération.

Cette aide concerne exclusivement les frais liés à l'enseignement musical. Elle ne couvre pas la location ou l'achat d'un instrument de musique sur tous les cursus.

La date limite de la demande est fixée au 30 novembre 2026.

Participation du CCAS	Quotient familial	Plafond annuel par enfant par an
50% du coût du cursus	0 € à 449.99 €	100 €
40% du coût du cursus	450 € à 599.99 €	90 €
30% du coût du cursus	600 € à 699.99 €	80 €
20 % du coût du cursus	700 € à 1000 €	70 €

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2-3 : Aides pour les repas prix à la cantine

Madame la Vice-Présidente rappelle que cette aide a été mise en place à la rentrée 2019 pour venir en aide aux familles avec de petits revenus pour les repas des enfants à la cantine.

Madame la Vice-Présidente, propose la reconduction du dispositif pour la rentrée 2026 (année scolaire 2026/2027).

Quotient familial	Tarif repas	Participation du CCAS	Reste à charge des familles
0 € à 380 €	4.60€	2.00€	2.60 €
381 € à 500 €	4.60€	1.80.€	2.80 €
501 € à 620 €*	4.60€	1.20 €	3.4 €
621 € à 1000 €*	4.60€	0.80 €	3.80 €
Supérieur à 1000 €	4.60€	0	4.60€

***Les familles (demandeurs d'asile) hébergées sur la commune seront dans la tranche 501 € à 620 €.**

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

2-4 Aides à la pratique sportive

Une aide à la pratique sportive peut être accordée aux familles à faibles ressources domiciliées sur la commune. Celle-ci s'adresse à tous les jeunes apchonnois âgés de 3 à 17 ans révolus d'accéder aux activités sportives.

L'aide est cumulable avec les aides déjà dispensées par d'autres organismes.

Cette aide devra être sollicitée avant le 30 novembre de l'année en cours.

Celle-ci sera limitée à une aide par an et par enfant.

Quotient familial	Aide CCAS par enfant par an
0 € à 449.99 €	50 €
450 € à 599.99 €	40 €
600 € à 699.99 €	30 €
700 € à 1 000 €	20 €

POUR : 13

CONTRE : 0

ABSTENTION : 0

4- Repas des aînés

Il est rappelé que les personnes de 73 ans et plus sont conviées au repas de aînés.

Celui-ci aura lieu le samedi 21 novembre 2026 à la halle des sports.

Mme PREFOL Marie Christine présente différents devis pour l'organisation du repas des aînés. (Traiteur et orchestre)

Il a été retenu :

- pour le traiteur : « les saveurs de Johann)
- Association Compagnie MVB

➤ 5- Subventions aux associations (ajourné)

➤ **Questions diverses**

- Atelier SIEL BLEU : proposition des ateliers pour les seniors
Nouveau projet : 14 séances physiques et 2 séances de nutrition – Tous les vendredis de 9h45 à 10h45, à partir du 04 septembre 2026.

Mise en place d'un groupe de travail pour les adolescents :
Marie-Christine PREFOL, Didier BUREL, Isabelle PROSPER, Gaëlle DUMOULIN, Murielle PLASSE et Alexandre VERRUY

Prochaines dates à retenir :
-Le 16/09/2026 à 18 heures 30
-Le 09/12/2026 (aides aux vacances)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h35

La secrétaire

Marie PICARD

La Vice Présidente

Marie Christine PREFOL